

Rejet carte Interné-Résistant de 6.8.1957

Annexe n° 3.

No 8564

OFFICE DÉPARTEMENTAL de

FINISTÈRE

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

POSTHUME

CARTE

DE

COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM :

Billon

PRÉNOMS :

Francis

Pseudos :

Date et lieu de naissance :

17 août 1920 à Lambézellec (Finistère)

AVIS de la Commission Départementale

{ favorable }
{ défavorable }

le 13 AVRIL 1959

AVIS de la Commission Nationale

{ favorable }
{ défavorable }

le

DÉCISION

{ attribution }
{ rejet }

le 16 AVRIL 1959

carte n° 18951

15 MAI 1959

FFI

Catégorie

OFFICE NATIONAL.

21 MAI 1959

PREFECTURE du FINISTERE

SERVICE DEPARTEMENTAL
de l'OFFICE NATIONAL des
ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES
de GUERRE

QUIMPER, le 15 MAI 1959

Carte de Combattant
Volontaire de la
Résistance

Le PREFET du FINISTERE

à M

*M^{me} V^e Billon nee Le Roux
Marie Anne
bourg de Plomodien*

(sous le couvert de M. le Maire)

M^{onsieur}

Je vous prie de trouver, sous ce pli, la carte N° *18951*
de Combattant Volontaire de la Résistance, qui vous a été attribuée.

Vous voudrez bien m'en accuser réception, à l'aide de
la formule ci-dessous.

Veillez agréer, *M^{onsieur}*, l'assurance de ma considé-
ration distinguée.

P./ le PREFET,

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL
de l'OFFICE NATIONAL,

C. FLOCH

P.J. : 1

DOSSIER N° *8564*

A DETACHER

et à RETOURNER au SERVICE DEPARTEMENTAL de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS
COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE - Impasse de la Palestine à QUIMPER -

M^{me} *V^e BILLON nee LE ROUX Marie Anne*
demeurant à *bourg de PLOMODIERN*
déclare avoir reçu la carte N° *018951*

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en
application de la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A Plomodien le 20 mai 1959
(signature)

M^{me} Billon

MINISTERE des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

DECISION GLOBALE N° A - 29/17

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

en date du 16 AVRIL 1959

SERVICE DEPARTEMENTAL du FINISTERE
RESISTANCE METROPOLITAINE

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE,

VU le Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre,

VU le décret n° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'arrêté du 11 mars 1959, portant abrogation de l'article A. 159-2 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre, et donnant délégation de pouvoirs aux Préfets, pour l'attribution et le refus du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU les demandes présentées par les intéressés, en vue d'obtenir la reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance (Séance du 13 AVRIL 1959).

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à :

Nom et Prénoms : BILLON Francis (Posthume) : Carte délivrée
Date de naissance : 17 août 1920 : Numéro : Date
: 18951 : 15 MAI 1959
: :

Pour extrait certifié conforme.

QUIMPER, le 16 AVRIL 1959

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL
de l'OFFICE NATIONAL,

P/ le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre,
et par délégation,
P/ le PREFET, absent,
Le SECRETAIRE GENERAL,
signé : P. GAY.



CARTE DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

FEUILLE D'EXAMEN

NOM *BILLON*

PRÉNOMS *François*

Né le *17/8/1920*

I. PIÈCES PRODUITES :

II. AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE

ISÈRE 14 NOV 1958

{ Favorable.
Défavorable.

Motif :

Avis de la Commission départementale du FINISTÈRE : FAVORABLE
Jarry 13 AVRIL 1959

III. AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE :

Motif :

{ Favorable.
Défavorable.

IV. DATE DE LA DÉCISION :

8563

- 8 DEC 1955

8564

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de

FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : BILLON
PRÉNOMS (2) : Francis
Pseudos (3) :
Date et lieu de naissance : 17 août 1920 à Lambézellec
Situation de famille : Célibataire
Profession : agent SNCF
Nationalité : fr
Adresse actuelle (4) : —

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) : /

OFFICE DÉPTAL DES NUTILES
25 867 1955
ET POPULES DE LA NATION

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération : /

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :

agent SNCF

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) : /

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause.

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu.
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

Capturé par les allemands et fusillé dans le Vercors
(il appartenait aux Forces françaises combattantes et
fut parachuté dans le Vercors)

CERTIFIÉ EXACT:
A Plomodiern, le 8 Décembre 1955
Signature, M. me Billon-LeRoux

8e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

BUREAU F.F.C.I. REGIONAL

N° 7823 BR FFCI/FI-SP

C.A.S.

LYON

CERTIFICAT D'APPARTENANCE
AUX FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR

LE GENERAL COMMANDANT LA 8e REGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur BILLON Francis alias "LIEUTENANT FRANCIS"

né le 17.8.1920 à LAMBEZELLEC (Finistère)

A SERVI DANS LES FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR

au titre des formations suivantes, et dans les départements ci-après :

Secteur 8 - A.S. - ISERE -

du 5.7.44 au 6.7.44

CIRCONSTANCES PARTICULIERES ANTERIEURES

le 6.7.1944 Monsieur BILLON Francis

a été blessé et décédé le 28.7.1944.

La présente attestation constitue un Certificat de présence au Corps.

Elle a été établie à l'intention de Mme Vve BILLON

domiciliée à BOURG de PLOMODIERN (Finistère)

Pour ampliation:

Le Lt-Colonel BASSERES

Chef de Bureau Chancellerie-Personnels :

signé : BASSERES

A LYON, le II FEV 1952

Le Général de Corps d'Armée

MAGNAN

Commandant le 8e région militaire
par délégation, le Lt-Colonel PUTZ

signé : PUTZ

Pour copie certifiée conforme,

QUIMPER, le 13 JUIN 1958

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,



PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE
(Loi du 31 mars 1919)

ASCENDANTS

BREVET D'INSCRIPTION

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE MCH	N° d'inscription au Grand-Livre de la Dette viagère 52. 501. 691	ASCENDANTS GUERRE 1939 - 1945
--	--	-------------------------------------

Ascendant:

Nom et prénoms: LE ROUX Marie Anne Corentine
Vve BILLON Jean
Naissance : 2 Décembre 1900 à PLOMODIERN (Finistère)

Montant : 800 Fr du 29 Juillet 1944
900 Fr du 2 Juillet 1945

Ascendants de :
Nom et prénoms 1° - BILLON Marcel
2° - BILLON Francis, Jean, Joseph, Marie
1° - Soldat décédé le 24 Octobre 1942
Grade 2° - Lieutenant décédé le 28 juillet 1944
F.F.I.

Domicilé: PLOMODIERN (Finistère)

Assignation: Trésorerie générale de FINISTERE

N° d'ordre 4 dans létat récapitulatif n° 228 AC3 du II Février 1952

.....
Textes en application desquels la pension a été liquidée.

Code des pensions d'Invalidité L.I.T.IV.

"L.II.T.II."

1° - ORIGINE PAR PREUVE.- Maladie contractée à l'occasion du service.

2° - Tué à l'ennemi.

ière échéance: 22 janvier

POUR COPIE CONFORME
Plomodiern le 27 Juin 1958



PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le - 6 AVRIL 1959

Service Départemental
du Finistère

Impasse de la Palestine
QUIMPER
(Tél. : I4-50)

Le PREFET du FINISTERE

à Monsieur le Procureur de la République
près le Tribunal de grande instance

de Brest

CVR/8564

30 Francs
en timbres-poste

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir,
dès que possible, un bulletin (N° 2) du casier judiciaire concernant :

M BILLON Francis Jean Joseph Marie

né à Lambézellec

le 17 août 1920

Cette pièce est destinée à être jointe à un dossier administratif.

P/ le PREFET,
Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

Casier judiciaire du Tribunal Civil de Brest
Bulletin N° 2 : "NÉANT"

BREST, le 6 AVRIL 1959
Le Procureur de la République, Le Greffier

P.S. - Prière de joindre la présente note au bulletin demandé.



MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES
DE LA GUERRE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DE RENNES
Cité Administrative - Tél. 37-91

N° à rappeler

369 FICH/

RENNES, le 12 MAI 1958

Le Directeur interdépartemental
à

Monsieur le SECRETAIRE GENERAL
de l'Office départemental des Anciens
Combattants et Victimes de la guerre
Impasse de la Palestine
- QUIMPER -

OBJET : Carte de Déporté ou d'Interné Résistant ou Politique -

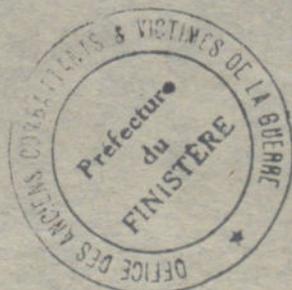
REFERENCE : V/ note C.V.R. DG/MK n° 7534 du 7 courant.

En réponse à votre note ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous faire retour, sous ce pli, de la liste que vous m'avez communiquée, complétée par les renseignements en ma possession.

P/ le Directeur interdépartemental,
Le Délégué-Adjoint,
signé : illisible

BILLON Francis (décédé)
(né le 17.8.1920 à LAMBEZELLEC)

Rejet I.R. N° 23.630
adressé le 6.8.1957



Pour extrait conforme,
A QUIMPER, le 23 MAI 1958

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

FINISTERE

CARTE du COMBATTANT VOLONTAIRE de la
RESISTANCE

Demandes présentées par des ayants-cause

Lorsque la demande est présentée par un ayant-cause,
la signature de l'intéressé doit être précédée de la formule ci-
après :

"Je soussigné, déclare, sur l'honneur, après avoir pris con-
naissance de l'article 8 du Décret du 21 Mars 1950, être,
"selon l'ordre fixé par ce texte, la personne qualifiée pour
"formuler la présente demande".

Signature,

M^{me} Billon

NOM et prénoms :

LE ROUX (V^{ve} Billon)

Adresse :

Lang de Glousdiery

Degré de parenté avec le Résistant

décédé ou disparu : Mère

N.B. - Les veuves remariées devront préciser, dans la déclara-
tion ci-dessus, qu'elles sollicitent la délivrance
de la carte de Combattant Volontaire de la Résistance
en tant que tutrices de l'orphelin - ou des orphelins -
du Résistant décédé ou disparu, et mentionner les
prénoms, date et lieu de naissance de l'orphelin.

DECRET du 21 MARS 1950 (Article 8)

.....

En cas de décès ou de disparition, la demande (d'attribution
du titre de Combattant Volontaire de la Résistance) peut être pré-
sentée par le conjoint, les ascendants ou les descendants et -
seulement à défaut de ces derniers, par les autres ayants-cause,
dans l'ordre successoral.

L'an mil neuf cent quarante quatre le vingt huit
juillet est decede "mort pour la France" à Rousset
(Drôme) Billon Francis, Jean, Joseph, Marie
sous. lieutenant aux Trées Françaises combattantes
chargé de mission de 3^e classe du recrutement de
Brest. né le dix sept août mil neuf cent vingt
à Lambézellec (finistère), domicile au bourg de
Plomodiern (finistère) fils de Jean actuellement
decede et de Marie Gume, Coentine Le Raux sa
veuve (célibataire).

no 24

transcription
de décès de
Billon
Francis, Jean, Joseph
Marie

Le présent acte a été dressé par nous Pierre
Peris Intendant Militaire de 2^e classe, officier de
l'Etat-Civil au ministère des Anciens Combattants
et Victimes de guerre à Paris le vingt six juin
mil neuf cent quarante sept conformément aux dispo-
sitions de l'ordonnance n° 45.320 du trois mars mil
neuf cent quarante cinq modifiée par la loi du dix mai
mil neuf cent quarante six sur la base des éléments
d'information figurant au dossier n° 541.004 qui nous a
été présenté ce même jour.

Transcrit à la mairie de Plomodiern le cinq
août mil neuf cent quarante sept par nous
L. Laroel maire de Plomodiern

Copie certifiée conforme.

Plomodiern le cinq avril mil neuf cent quarante huit
Le Maire



856 BX

DIR
Postume

Billon Francis

le 8-12-55: Vu Bayant - course au luneau

27 MAI 1958 . lettre OR

21 OCT. 1958: Donner à OD Dire fur avis

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

C.V.R. n°

QUIMPER, le

195

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à M

(sous couvert de M. le Maire)

M

Afin de me permettre de compléter votre dossier de demande de carte du Combattant Volontaire de la Résistance, je vous prie de vouloir bien me retourner le formulaire ci-joint, dûment rempli

Veillez agréer, M , l'expression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'Ö.D.
C. FLOCH

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

C.V.R. n°

QUIMPER, le

195

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à M

(sous couvert de M. le Maire)

M

Afin de me permettre de compléter votre dossier de demande de carte du Combattant Volontaire de la Résistance, je vous prie de vouloir bien me retourner le formulaire ci-joint, dûment rempli

Veillez agréer, M , l'expression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.
C. FLOCH

26277

24 NOV. 1958

OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de la GUERRE
de l'ISERE

22874

GRENOBLE, le

20 NOV 1958

9, rue Lesdiguières, GRENOBLE

LE PREFET, Président de l'Office
départemental

C.V.R. - D.14

à

Monsieur le PREFET,
Président de l'Office départemental des
Anciens Combattants et Victimes de la
Guerre

Quimper (Finistère)

OBJET : Carte du Combattant Volontaire de la Résistance.

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint,
après présentation à la Commission départementale de
l'Isère, le dossier de :

M. BILLON

Pour le PREFET et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Office,

J. Laroque

P.J.:

1 dossier
~~extrait~~ du Procès-verbal

Plomodevin le 28 Juin

13189 / Monsieur,

30 JUIN 1958

Ci-joint la copie conforme
de la notification de ma
pension d'ascendant, que
vous m'avez demandé
de vous envoyer pour joindre
à mon dossier de carte
de combattant pour mon
fils. Billon Francis.

Recevez Monsieur l'expression
de mes sentiments.

Yves Billon. Secour
Plomodevin

emp.
/

